



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/69
22 octobre 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-quinzième réunion
Montréal, 16 – 20 novembre 2015

**PROPOSITION DE PROJET :
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE**

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1, sixième tranche)

ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Ex-République yougoslave de Macédoine

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	APPROUVÉ - RÉUNION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1)	ONUDI (principale)	60 ^e réunion	35 % d'ici 2020

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2014	0,57 (tonne PAO)

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2014	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0,6				0,6

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	1,8	Point de départ des réductions globales durables :	3,35
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	2,18	Restante :	1,17

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	1,0
	Financement (\$US)	88 150	88 150	140 825	80 625	80 625	80 625	559 000

VI) DONNÉES DU PROJET		2010	2011	2012	2013*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal		s.o.	s.o.	s.o.	1,80	1,80	1,62	1,62	1,62	1,62	1,62	1,17	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		s.o.	s.o.	s.o.	1,80	1,80	1,62	1,53	1,44	1,35	1,26	1,17	s.o.
Financement convenu (\$US)	ONUDI												
	Coûts du projet	15 000	107 000	294 955	148 000	82 000	82 000	82 000	131 000	75 000	75 000	75 000	1 166 955
Financement approuvé par ExCom (\$US)	ONUDI												
	Coûts d'appui	1 125	8 025	22 122	11 100	6 150	6 150	6 150	9 825	5 625	5 625	5 625	87 522
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$US)	ONUDI												
	Coûts du projet	15 000	107 000	294 955	148 000	82 000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	646 955
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$US)	ONUDI												
	Coûts d'appui	1 125	8 025	22 122	11 100	6 150	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	48 522
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$US)	ONUDI												
	Coûts du projet	0	0	0	0	0	82 000	0	0	0	0	0	82 000
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$US)	ONUDI												
	Coûts d'appui	0	0	0	0	0	6 150	0	0	0	0	0	6 150

*Un corrigendum a été émis pour la 67^e réunion afin de refléter la consommation réelle du pays

Recommandation du Secrétariat :	Pour approbation globale
---------------------------------	--------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Ex-République yougoslave de Macédoine (la Macédoine), l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté à la 75^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la cinquième tranche de la phase 1 du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 82 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 6 150 \$US. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la cinquième tranche du PGEH, le rapport de vérification de la consommation de HCFC en 2014, et un plan de mise en œuvre annuel pour 2015-2016.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la Macédoine a déclaré une consommation de 0,57 tonne PAO de HCFC en 2014, entièrement du HCFC-22. La consommation de HCFC en 2010-2014 est montrée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Macédoine (données 2010-2014 de l'Article 7)

HCFC	2010	2011	2012	2013	2014	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	23,9	16,3	13,5	13,1	10,4	32,8
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés	15,7	14,6	14,6	0	0	14,09*
Total (tonnes métriques)	39,6	30,9	28,1	13,1	10,4	38,0
Tonnes PAO						
HCFC-22	1,3	0,90	0,74	0,72	0,57	1,8
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés	1,7	1,61	1,16	0	0	1,55*
Total (tonnes PAO)	3,0	2,5	2,3	0,7	0,57	

*Consommation moyenne de 2007 à 2009

3. La consommation de HCFC (0,57 tonne PAO) a été inférieure de 68 pour cent à la valeur de référence (1,8 tonne PAO) en 2014 et de 64 pour cent à la mesure de contrôle (1,6 tonne PAO) en 2015. La très faible consommation en 2013 et 2014 est probablement attribuable à l'écotaxe (1 €/kg) sur l'importation de HCFC et aux mesures de réglementation qui ont été instaurées, notamment celles qui sont en lien avec la récupération et le recyclage (R et R), et aux règlements visant à empêcher et à réduire les émissions de frigorigènes pendant l'entretien. Le programme réussi de recyclage et récupération que le pays a mis en œuvre a permis de récupérer 2,8 tm de HCFC-22 en 2013 et 3,2 tm en 2014.

Rapport de vérification

4. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement est à mettre en œuvre un système d'autorisation et de contingentement pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC en 2014 a été de 0,57 tonne PAO. La vérification a conclu que la Macédoine était en conformité avec les objectifs du Protocole de Montréal en 2014 et qu'elle contrôlait efficacement les importations soumises à son système strict de contingentement.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays (CP)

5. Le gouvernement de la Macédoine a déclaré, dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays de 2014, des données sectorielles de consommation de HCFC qui concordent avec les données déclarées dans le cadre de l'article 7.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la cinquième tranche du PGEH*Cadre juridique*

6. Le gouvernement de la Macédoine a mis en place un cadre de réglementation qui soutient la mise en œuvre efficace du PGEH : établissement d'une écotaxe sur l'importation de HCFC-22 en 2011, interdiction d'importer et d'exporter des équipements avec HCFC en 2012, mise en place en 2014 des amendements à la Loi sur l'environnement préconisant un système d'autorisation pour les installations dotées d'équipements de réfrigération et de climatisation résidentielle (RAC). L'ordre interdisant le commerce des frigorigènes conservés dans des emballages non rechargeables est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Secteur de la fabrication des mousses

7. Le projet de reconversion de quatre entreprises de mousses (Koper-Negotino, Sileks AD Co., Zlatna Raka, Frigoteknika) utilisant du HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés se poursuit. Les quatre entreprises seront reconverties à la technologie au formiate de méthyle. Au cours de la mise en œuvre de la cinquième tranche, deux entreprises (Koper-Negotino et Zlatna Raka) ont terminé leur reconversion et ainsi permis d'éliminer 1,35 tonne PAO de HCFC-141b. L'achèvement de la reconversion des deux autres entreprises (Sileks AD Co. et Frigoteknika) devrait être réalisé en 2016.

Secteur de l'entretien en réfrigération

8. Depuis l'approbation de la cinquième tranche, les activités suivantes ont été mises en œuvre : formation en bonnes pratiques de 53 autres techniciens en réfrigération, soit au total 333 techniciens formés au cours de la phase I; dispensation de trois ateliers par l'Unité nationale d'ozone pour tous les intéressés participant à la tenue de registres et à l'étiquetage des équipements; fourniture de 38 ensembles d'équipements de R et R aux ateliers d'entretien, ce qui a porté à 56 le nombre total d'équipements de R et R livrés durant la phase I. Quelque 21 872 kg de frigorigènes ont été récupérés et recyclés en 2014 (comparativement à 14 042 kg en 2013), les frigorigènes les plus courants (HCFC-22, HFC-134A, R-404A, R-407C, et R-410A) comptant pour la presque totalité de cette quantité (de petites quantités de CFC-12, de R-403B, et de R-502 ont aussi récupérées).

Unité de mise en œuvre et de suivi du projet (Groupe de gestion de projets)

9. La mise en œuvre des registres dans le contexte du renforcement des institutions s'est poursuivie au cours de la cinquième tranche, et le logiciel d'enregistrement du nombre de techniciens et d'équipements a été modifié et mis à jour conformément aux exigences actuelles. Une Association de climatisation résidentielle a aussi été établie et compte déjà 30 membres.

Financement décaissé

10. En date du 8 octobre 2015, des 646 955 \$US approuvés jusqu'à maintenant, 546 138 \$US avaient été décaissés. Le solde de 100 817 \$US sera décaissé en 2016 (Tableau 2).

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH de la Macédoine (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
ONUDI	564 955	474 916	82 000	71 222	646 955	546 138
Taux de décaissement	84 %		87 %		84 %	

Plan de mise en œuvre de la sixième tranche du PGEH

11. Les activités suivantes seront entreprises au cours de la sixième tranche de financement :
- a) Achèvement de la reconversion des entreprises de mousses (financement de tranches précédentes);
 - b) Formation de quelque 30 techniciens en réfrigération, renforcement du système d'autorisation, y compris les amendements aux lois existantes conformément à la réglementation de l'Union européenne, mise en place du système obligatoire d'accréditation des techniciens d'entretien, et évaluation des besoins d'équipements supplémentaires en R et R (à être livrés au cours de la septième tranche) (financement des tranches précédentes);
 - c) Activités liées au renforcement des institutions : amendements législatifs, mise en œuvre de l'enregistrement obligatoire, visites régulières aux ateliers d'entretien, suivi du programme de R et R, et sensibilisation du public (75 000 \$US); et
 - d) Suivi et vérification (7 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Rapport périodique sur la mise en œuvre de la cinquième tranche du PGEH*Cadre juridique*

12. Le gouvernement de la Macédoine a déjà mis en place des contingents d'importation de 1,62 tonne PAO de HCFC pour 2015.

Secteur de la fabrication des mousses

13. Le Secrétariat a remarqué qu'aucun polyol prémélangé ou en vrac contenant du HCFC-141b n'a été importé en 2013 et 2014, mais que la reconversion de deux des quatre entreprises de mousses utilisant du HCFC-141b dans du polyol prémélangé n'était pas encore achevée. L'ONUDI a expliqué que les entreprises savaient que le ministère de l'Environnement et de l'aménagement du territoire prévoyait interdire l'importation de HCFC-141b tant en vrac que dans les polyols prémélangés immédiatement après la fin de leur reconversion, prévue en 2016. Il est probable que des entreprises utilisent actuellement leurs réserves de HCFC-141b dans des polyols prémélangés.

Secteur de l'entretien en réfrigération

14. Le Secrétariat a remarqué que le gouvernement envisageait d'inclure les frigorigènes inflammables et les équipements qui utilisaient ces frigorigènes dans la formation des techniciens en réfrigération. L'ONUDI a indiqué que l'Unité nationale d'ozone est au courant de l'effet sur le climat des frigorigènes à fort potentiel de réchauffement de la planète et qu'elle a commencé à développer de nouveaux outils de formation (guides, manuels) qui porteront sur des questions de sécurité en rapport avec l'entretien des équipements avec du CO₂, de l'ammoniac ou des hydrocarbures. Le guide de formation actuel contient un chapitre spécial sur la manipulation sécuritaire des frigorigènes dangereux.

15. Comme l'a expliqué l'ONUDI, l'accroissement substantiel des quantités de frigorigènes récupérés et recyclés en 2014 était attribuable aux 38 autres unités de R et R livrées aux ateliers d'entretien, au prix élevé des frigorigènes et à l'écotaxe sur le HCFC-22.

Conclusion

16. La mise en œuvre de la cinquième tranche a avancé conformément au plan. Les activités de reconversion avancent dans le secteur des mousses, la reconversion étant terminée à deux des quatre entreprises de mousses, ce qui a permis d'éliminer 1,35 tonne PAO. La consommation du pays en 2014 est très inférieure aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal et à la consommation maximale admissible. Grâce à une augmentation de plus de 50 pour cent de la quantité de frigorigènes recyclés de 2013 à 2014, la R et R continue de contribuer à la faible consommation au pays. Les activités dans le secteur de l'entretien en réfrigération semblent être bien planifiées et efficaces. Le plan des activités proposées pour l'année subséquente portera sur le défi pour le pays à réaliser ses objectifs ambitieux dans le cadre de l'accord.

RECOMMANDATION

17. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la cinquième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Macédoine, et recommande aussi l'approbation globale de la sixième tranche de la phase I du PGEH de la Macédoine et le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche 2015-2016, au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1, cinquième tranche)	82 000	6 150	ONUDI